

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 20 MARS 2017 à 18H30

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, ROUX André, VAYSSIERE Agnès.

Pouvoirs : DEYGAS Marie-Christine ayant donné pouvoir à LOUET Isabelle, PELERIN Gérard ayant donné pouvoir à MARCHAND Gilbert

Secrétaire de séance : BERNARD Daniel

ORDRE DU JOUR

- 2017-013 : Approbation du Plan de gestion différenciée des espaces verts
- 2017-014 : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse-demande de subvention – matériel de désherbage alternatif dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion différenciée des espaces verts.
- 2017-015 : Convention d'occupation précaire d'un local communal à la Paroisse Saint-Luc du Sud Grésivaudan.
- 2017-016 : Présentation et avis sur le projet de Transport Intercommunal Collaboratif.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** le Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune. Celui-ci permet d'inventorier les espaces verts et de procéder à un état des lieux et une cartographie des pratiques actuelles d'entretien. Après cet audit permettant également de recenser les risques envers la pollution en eau et le public sensible, l'élaboration du Plan de gestion différencié se fixe comme objectif d'entretenir de manière adaptée chaque espace selon son contexte et ses enjeux : emplacement, usages, fréquentations, patrimoine, biodiversité, etc... C'est donc une gestion du bon sens et c'est entretenir « autant que nécessaire mais aussi peu que possible » pour favoriser la nature tout en assurant une propreté et une sécurité égale de tous les espaces. L'étape suivante classe les différents types d'espaces en 3 classes d'exigence qui vont définir un cahier des charges de bonne conduite à adopter. Il décline également des objectifs à court, moyen et long terme (de 2017 à 2020) selon un plan d'actions, un plan de formation et un plan d'investissement afin d'acquérir du matériel de désherbage alternatif associés à un plan de communication à la population, via le bulletin municipal, le panneau d'informations, le site internet, etc....
- de **SOLLICITER**, auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une demande de subvention afin d'acquérir du matériel de désherbage alternatif, préconisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune, selon le tableau de financement suivant :

| | FINANCEURS | | | | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|------------------------|-------------|
| | <i>TOTAL H.T</i> | <i>Subvention</i> | <i>TAUX</i> | <i>AUTOFINANCEMENT</i> | <i>TAUX</i> |
| Matériel de désherbage alternatif | 102 788.50€ | 82 230.80€ | 80% | 22 557.70€ | 20% |

- d'**APPROUVER** le renouvellement de la convention d'occupation précaire à titre gratuit d'un garage situé Place de l'Eglise à Chatte, cadastré section B parcelle N°929, avec la Paroisse Saint Luc du Sud Grésivaudan.

- d'**EMETTRE** un avis de principe favorable sur le projet de Transport Intercommunal Collaboratif à l'initiative des communes de Chatte, Saint-Sauveur, Saint-Marcellin et Saint-Vérand afin d'améliorer les difficultés de mobilité rencontrées par de nombreuses personnes.

La séance est levée à 19 heures 15 minutes

Le Maire
André ROUX